

Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 1/12

## Fast Rigid Foam - White Parte A

## Fiche de données de sécurité

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fast Rigid Foam - White Parte A Dénomination Nom chimique et synonymes Fast Rigid Foam - White Parte A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination PU mousse.

supplèmentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Prospero s.r.l. Adresse via Emidio Villa 17

Localité et Etat 42124 Zona Ind.le Mancasale (RE)

Italy

Tél. 0522 506161 Fax 0522 920553

a.tirelli@immgroup.it

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

Adresse du Responsable Alberto Tirelli

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 3487374228 Pour renseignements urgents s'adresser à

### SECTION 2. Identification des dangers.

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente

Classification e indication de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves. Lésions oculaires graves, catégorie 1

Irritation cutanée, catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage.

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

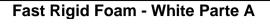


Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 2/12





Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

**P264** Se laver . . . soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l`eau / . . .
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . .

**Contient:** Polyoxypropylenediamine

Glicerilpoli(ossipropilen)triammina bis(2-dimetilamminoetil)(metil)ammina

#### 2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

### **SECTION 3. Composition/informations sur les composants.**

#### 3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

### 3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 1272/2008 (CLP).
1,1',1",1"'-Ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol		(- ,
CAS. 102-60-3	20 - 50	Eye Irrit. 2 H319
CE. 203-041-4		
INDEX		
N° Reg. 01-2119552434-41-0001		

PHOSPHATE TRIS (2-CHLOROISOPROPYL)

CAS. 13674-84-5 10 - 20 Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE. 237-158-7



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 3/12

## Fast Rigid Foam - White Parte A

INDEX. -

Glicerilpoli(ossipropilen)triammina

H412

CE. -

INDEX. -

Polyoxypropylenediamine

CAS. - 3 - 5 Skin Corr. 1C H314, Aquatic

Chronic 3 H412

CE. -INDEX. -

N° Reg. 01-2119557899-12

bis(2-dimetilamminoetil)(metil)ammina

CAS. 3030-47-5 1 - 3 Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 4 H302,

3 H311, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314

CE. -INDEX. -

Note: valeur supérieure n'est pas inclue dans le range.

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

### **SECTION 4. Premiers secours.**

### 4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Informations non disponibles.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

#### 5.1. Moyens d'extinction.



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 4/12

## Fast Rigid Foam - White Parte A

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion. Le produit est combustible et, quand les poussières sont dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'ignition, il peut induire la formation de mélanges explosifs au contact de l'air. L'incendie peut se développer ou être alimenté par le solide éventuellement écoulé du récipient, quand il atteint une température élevée ou par contact avec une source d'ignition.

#### 5.3. Conseils aux pompiers.

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Contrôler les éventuelles incompatibilités pour le matériau des conteneurs à la section 7. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 5/12

## Fast Rigid Foam - White Parte A

### SECTION 7. Manipulation et stockage.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

Con un impiego appropriato , non sono necessarie particolarimisure. Protezione anticiendio ed antiesplosione: Evitare l'accumolo di cariche elettrostatiche.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Conservare i contenitori ermeticamente chiusi in luogo asciutto e fresco. Le basse temperature o il ghiaccio non danneggiano il prodotto. Proteggere da temperatue superiori a 70 °C. Le proprietà del prodotto cambiano irreversibilmente superando la temperatura limite.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

#### 8.1. Paramètres de contrôle.

1,1',1",1"'-Ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC.		
Valeur de référence en eau douce	0,085	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,0085	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,193	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,0193	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	1,51	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	70	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,0183	mg/kg
Santé –		
Niveau dérivé sans effet - DNFL / DMFL		

Niveau dérivé sans effet - D	DNEL / DMEL  Effets sur les  consommateur  s.				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale.			VND	2,5 mg/kg/d			•	
Inhalation.			VND	8,7 mg/m3			VND	29,4 mg/m3
Dermique.			VND	2,5 mg/kg/d			VND	4,2 mg/kg/d

#### Légende:

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition.



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 6/12

### Fast Rigid Foam - White Parte A

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique liauide Couleur transparent Odeur Non disponible. Non disponible. Seuil olfactif. Non disponible. Point de fusion ou de congélation. Non disponible. Point initial d'ébullition. Non disponible. Intervalle d'ébullition. Non disponible. Point d'éclair. > 200 °C. Non disponible. Vitesse d'évaporation Inflammabilité de solides et gaz Non disponible. Limite infer.d'inflammab. Non disponible. Limite super d'inflammab. Non disponible. Limite infer.d'explosion. Non disponible. Limite super.d'explosion. Non disponible. Pression de vapeur. 1 Pa Densité de la vapeur Non disponible. Densité relative. 1,05 Kg/l

Solubilité soluble dans l'eau



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 7/12

## Fast Rigid Foam - White Parte A

Coefficient de partage: n-octanol/eau Température d'auto-inflammabilité. Température de décomposition. Viscosité Propriétés explosives Propriétés comburantes Non disponible. Non disponible. Non disponible. 800 mPa\*s Non disponible. Non disponible.

#### 9.2. Autres informations.

VOC (Directive 2010/75/CE) : 17,00 % - 178,50 g/litre. VOC (carbone volatil) : 5,60 % - 58,85 g/litre.

### SECTION 10. Stabilité et réactivité.

#### 10.1. Réactivité.

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

PHOSPHATE TRIS (2-CHLOROISOPROPYL): se décompose au-delà de 150°C/302°F se décompose.

#### 10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

#### 10.4. Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

### 10.5. Matières incompatibles.

Materie da evitare : acidi forti, ossidanti forti, prodotti chimici reattivi, basi forti

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

PHOSPHATE TRIS (2-CHLOROISOPROPYL): HCI, oxydes de phosphore et hydrocarbures chlorurés.

### **SECTION 11. Informations toxicologiques.**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques.



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 8/12

## Fast Rigid Foam - White Parte A

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

Ce produit cause de graves lésions aux yeux et peut provoquer l'opacité de la cornée, des lésions à l'iris, la coloration irréversible des yeux.

Effets aigus: le contact avec la peau cause irritation avec érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'ingestion peut provoquer des troubles à la santé qui comprennent des douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Glicerilpoli(ossipropilen)triammina LD50 (Or.).2690 mg/kg LD50 (Der).12500 mg/kg

### SECTION 12. Informations écologiques.

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité.

Glicerilpoli(ossipropilen)triam mina

LC50 - Poissons. 68 mg/l/96h

#### 12.2. Persistance et dégradabilité.

PHOSPHATE TRIS (2-CHLOROISOPROPYL)

Solubilité dans l'eau. mg/l 1000 - 10000

Inhéremment Biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation.

PHOSPHATE TRIS (2-CHLOROISOPROPYL) Coefficient de répartition

: n-octanol/eau. 2,68 BCF. 0,8

### 12.4. Mobilité dans le sol.

PHOSPHATE TRIS (2-CHLOROISOPROPYL) Coefficient de répartition

: sol/eau. 2,76

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 9/12

# Fast Rigid Foam - White Parte A

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.  L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.  EMBALLAGES CONTAMINÉS  Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des
déchets.
SECTION 14. Informations relatives au transport.
14.1. Numéro ONU.
Non applicable.
14.2. Nom d`expédition des Nations unies.
Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport.
Non applicable.
14.4. Groupe d`emballage.
Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement.
Non applicable.



Revision n. 1

		du 02/11/2015
	Fast Rigid Foam - White Parte A	Imprimè le 02/11/2015
		Page n. 10/12
4.6. Précautions particulières à pre	ndre par l`utilisateur.	
Non applicable.		
4.7. Transport en vrac conformeme	ent à l`annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.	
nformations non pertinentes.		
SECTION 15. Information	s réalementaires	
15.1. Réglementations/législation	particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, d	de santé et d`environnement.
Catégorie Seveso.	Aucune.	
Restrictions relatives au produit ou aux	substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE)	<u>1907/2006.</u>
Produit. Point.	3	
	•	
Substances figurant dans la Candidate	List (Art. 59 REACH).	
Aucune.		
Substances sujettes à autorisation (An	nexe XIV REACH).	
Aucune.		
Substances sujettes à l'obligation de n	otification d`exportation Reg. (CE) 649/2012	
Aucune.		
Substances sujettes à la Convention d	e Rotterdam _	
Aucune.		
Substances sujettes à la Convention d	e Stockholm	
Aucune.		
Contrôles sanitaires.		
es travailleurs exposés à cet agent che e risque pour la sécurité et la santé es	nimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultat t modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.	ts de l'évaluation des risques montrent qu
15.2. Évaluation de la sécurité chir	nique.	



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 11/12

### Fast Rigid Foam - White Parte A

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

#### **SECTION 16. Autres informations.**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3 Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie 3 Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4 Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, catégorie 1B

Corrosion cutanée, catégorie 1C Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2

**Aquatic Chronic 2** Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2 **Aquatic Chronic 3** Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H311 Toxique par contact cutané. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### LÉGENDE:

Skin Corr. 1C

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH



Revision n. 1

du 02/11/2015

Imprimè le 02/11/2015

Page n. 12/12

### Fast Rigid Foam - White Parte A

- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet Agence ECHA

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.